

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4275**

commune (s) :

objet : Levages et manutention avec opérateur - Autorisation de signer l'avenant de transfert au profit de la Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) FOSELEV Rhône-Alpes

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4275**

objet : **Levages et manutention avec opérateur - Autorisation de signer l'avenant de transfert au profit de la Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) FOSELEV Rhône-Alpes**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

Par décision n° B-2009-1313 du 30 novembre 2009, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public pour l'attribution des prestations de levages et de manutention avec un opérateur.

Ce marché a été notifié sous le numéro 10456010, le 7 mai 2010, à l'entreprise FOSELEV Méditerranée pour un engagement de commande minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et maximum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC annuellement. Ces montants sont identiques pour les 3 périodes de reconduction.

La société FOSELEV Méditerranée, titulaire du marché, a procédé à la constitution d'une nouvelle entité juridique FOSELEV Rhône-Alpes SASU. Cette société, immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 4 avril 2013, est chargée de la poursuite de l'exécution du marché relatif aux prestations de levages et manutention avec opérateur conclu avec la Communauté urbaine de Lyon.

La société FOSELEV Méditerranée a informé la Communauté urbaine de ce changement et lui a fourni les informations nécessaires à l'élaboration d'un avenant de transfert.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert au marché n° 10456010 conclu avec l'entreprise FOSELEV Rhône-Alpes SASU pour les prestations de levages et manutention avec opérateur.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant, et à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.